



Porter plainte après avoir glissé sur une déjection canine

Par **Lety**, le **31/01/2008** à **15:54**

Bonjour,

Ma mère vient de se faire une double facturation à l'épaule après avoir glissé sur un déjection canine dans la rue. Y-a-t-il un moyen pour se retourner envers quelqu'un ? Puis-je porter plainte à sa place contre X ou la ville ou la voirie pour cela?

Comment procéder ?

Merci bcp de votre réponse.

Bien cordialement.

Par **jeetendra**, le **01/02/2008** à **08:55**

bonjours, c'est plus tôt la commune garante de la securité et de l'hygiene de la ville que vous devez poursuivre en reparation du prejudice occasionné à votre mere, cordialement